Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260415-09_03_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 09 avril 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 avril à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle du parc de la mairie principale à Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BECAVIN Ellise, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), MACE Daniel (pouvoir à CAULI Emmanuelle), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel)

Secrétaire de séance : BARBIER-CUEIL Guillaume

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**30**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 09-03-2026-CM : Désignation des élus à la commission communale d'accessibilité

En application de l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales, il est institué, dans les communes de 5 000 habitants et plus, une Commission communale pour l'accessibilité.

Cette instance consultative a pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports collectifs, et de formuler toute proposition utile visant à améliorer l'accès de la commune à l'ensemble des personnes handicapées, quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), ainsi qu'aux personnes âgées.

La commission associe à ses travaux des représentants de la commune, des associations représentant les personnes handicapées et âgées, des représentants des acteurs économiques locaux et des autres usagers de la ville.

Elle élabore un rapport annuel présenté en conseil municipal et transmis au représentant de l'État dans le département ainsi qu'au président du conseil départemental.

A Binic-Etables sur mer, cette commission a été créée par délibération n°01-1-09-2018 du 13 novembre 2019.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260415-09_03_2026_CM-DE

Il convient dès lors de désigner ses nouveaux membres.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-3 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Considérant qu'il y a lieu de créer la commission communale pour l'accessibilité et d'en désigner les membres conformément à la réglementation ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE les conseillers municipaux, membres de la commission d'accessibilité

Commission d'accessibilité	
Rang	Nom, prénom
1	Alain GOUEZIN
2	Daniel MACE
3	Patrice DARCHE
4	Emmanuelle CAULI
5	Sophie TREMEL
6	Gilbert BERTRAND

Le Maire

Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor